

23 MAI 2024

BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



ORDRE DU JOUR

1. Validation des comptes rendus des Bureau de la CLE des 15 février et 18 avril 2024

2. Mise en œuvre du nouveau SAGE

- Guide du SAGE simplifié : validation des ambitions par enjeu

3. Avis du bureau de la CLE

- Validation des inventaires des zones humides et des éléments du paysage sur la Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois : Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois, Sévérac
- Dossier d'autorisation environnementale : demande de renouvellement de l'autorisation de dragage et d'immersion du Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire
- Dossier d'autorisation environnementale : renouvellement et extension de la sablière du Grand Coiscault à Vallons-de-l'Erdre – Troisième présentation sur la base des compléments apportés

4. Questions diverses



3. Avis du bureau de la CLE

Validation des inventaires des zones humides et des éléments du paysage sur la Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois



RAPPEL DU CONTEXTE DU SAGE

Disposition M2-1

Actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structures pilotes, groupements de communes, porteurs de programmes opérationnels

DÉLAI

Elaboration ou renouvellement des programmes opérationnels

Les structures pilotes ou les groupements de communes compétents actualisent les inventaires de zones humides, en intégrant les zones humides de source des cours d'eau et les estrans au sud de l'estuaire de la Loire, à partir des observations de terrain (remontées d'informations, opportunités dans le cadre des démarches ou des interventions engagées localement, programmation opérationnelle, révision des documents d'urbanisme, etc.). Les inventaires sont actualisés selon les critères définis par l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Les programmes opérationnels intègrent un diagnostic des fonctionnalités des zones humides (régulation hydraulique, épuration naturelle, support des écosystèmes), et de leur vulnérabilité aux pressions. Ce diagnostic identifie les secteurs prioritaires pour la restauration des zones humides dégradées à intégrer dans les programmes visés par la Disposition M2-6.]

Les inventaires et les diagnostics des fonctionnalités des zones humides sont préférentiellement réalisés ou coordonnés à l'échelle des sous-bassins versants de référence, en concertation avec les acteurs locaux (EPCI à fiscalité propre, associations, chambres consulaires, etc.), et sont conjointement réalisés avec ceux des éléments bocagers qui participent à la maîtrise du ruissellement, visés par la Disposition QE3-8.

La structure porteuse du SAGE accompagne les porteurs de programmes opérationnels dans la réalisation de ces études. Pour cela, elle élabore un cahier des charges de caractérisation des zones humides à l'échelle des sous-bassins versants de référence, afin d'assurer une donnée homogénéisée sur le périmètre du SAGE. Ce cahier des charges est validé par la Commission locale de l'eau dans un délai d'un an à compter de la publication de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE. La structure porteuse du SAGE accompagne techniquement les porteurs de programmes opérationnels dans le suivi de ces études.

Elle centralise les inventaires et actualise une cartographie unique sur le périmètre du SAGE. Cette cartographie est validée par la Commission locale de l'eau, puis mise à disposition des acteurs du territoire et versée à la base nationale (BDZH).



Objectifs de l'actualisation :

- intégrer les ZH de source alimentant les cours d'eau pour mieux les connaître et les protéger
- intégrer les zones d'estran sur les communes littorales
- homogénéiser le traitement des plans d'eau
- actualiser les zones ayant fait l'objet d'évolutions depuis le précédent inventaire (destruction, création/restauration, modifications liées au changement climatique)



RAPPEL DU CONTEXTE DU SAGE

Disposition QE3-8

Inventorier les éléments du paysage et caractériser leurs fonctionnalités

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structures pilotes,
groupements de communes

DÉLAI

Elaboration ou renouvellement
des programmes opérationnels

Les structures pilotes, ou les groupements de communes compétents, procèdent à l'inventaire des éléments structurant le paysage et qui participent à la maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols (haies, talus, fossés longeant les haies et talus, mares, etc.) ou à d'autres enjeux (biodiversité, corridors, piège à carbone, etc.), et caractérisent leurs fonctionnalités.

La structure porteuse du SAGE élabore, dans un délai d'un an à compter de la publication de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE, un cahier des charges type pour la réalisation homogène de ces inventaires. Les maîtres d'ouvrage réalisent les inventaires à partir de ce cahier des charges.

Les données géo-référencées sont transmises à la structure porteuse du SAGE, qui les compile à l'échelle du territoire du SAGE.

Les structures pilotes sont incitées à mener ces inventaires conjointement à ceux des zones humides (cf. Disposition M2-1).

La Commission locale de l'eau est consultée et valide les résultats des inventaires.

 Les zones humides inventoriées dans le cadre de la **Disposition M2-1** participent à la maîtrise des ruissellements



Objectifs de l'inventaire :

- Réaliser un inventaire exhaustif des éléments structurants du paysage (haies, talus, ripisylve, zones tampons) quel que soit leur taille
- Caractériser les fonctionnalités de ces éléments du paysage
- Cartographier ces éléments du paysage sous SIG



RAPPEL DU CONTEXTE DU SAGE

Disposition M2-3



Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme

Dans les zones destinées à être ouvertes à l'urbanisation, (passage de 2AU à 1AU), dans les zones à urbaniser (2AU), les communes et leurs groupements compétents s'attachent à compléter les inventaires de zones humides visés à la Disposition M2-1, selon les critères en vigueur pour l'exercice de la police de l'eau (L.211-1 du code de l'environnement) et à caractériser les fonctionnalités des zones humides selon la méthode définie par l'Office français de la biodiversité (anciennement Agence française pour la biodiversité).

Pour respecter cet objectif, ces documents déclinent dans leur Projet d'aménagement et de développement durable (PAS), leur Document d'orientation et d'objectifs (DOO) et leur règlement, les dispositions permettant de garantir une telle préservation. Cette compatibilité peut notamment se traduire par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et/ou un classement spécifique, un tramage dans leurs documents graphiques, assortis de règles compatibles avec cet objectif.

Disposition QE3-10



Protéger les éléments du paysage dans les documents d'urbanisme

Pour respecter ces objectifs, ils intègrent l'ensemble des éléments structurant le paysage qui participent à la maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols (haies, talus, fossés longeant les haies et talus, mares, etc.), inventoriés en application de la Disposition QE3-8 du présent SAGE, à leurs documents graphiques et comprennent des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un classement et/ou des règles, assurant leur protection. Ils veillent, dans les exceptions à ces règles, à ce qu'elles n'impactent pas négativement, par la nature ou l'ampleur des opérations concernées, les fonctionnalités des éléments du paysage sur la réduction des transferts de polluants vers les milieux aquatiques.

Au-delà de la protection (règles) dans le nouveau SAGE, les éléments peuvent être intégrés aux documents d'urbanisme et protégés de manière + ou - importante par la définition d'OAP, de classements ou de règles.

La connaissance acquise permet :

- d'anticiper les contraintes de conception d'un projet,
- d'adapter sa politique d'aménagement,
- de limiter les coûts liés aux études sur les projets d'aménagement (demandes de compléments, recherche de zones de compensation).

→ **Prendre en compte au maximum l'environnement lors de la définition des zones AU**

RAPPEL DU CONTEXTE DU SAGE

Disposition M2-6

Développer les actions de préservation, de gestion et de restauration des zones humides

La restauration des zones humides vise en particulier les secteurs prioritaires identifiés sur la base des diagnostics prévus par la Disposition M2-1 :

- secteurs ciblés au regard des fonctionnalités des zones humides, des enjeux et des objectifs du SAGE ;
- zones humides dont les fonctionnalités ont été altérées par les activités humaines, en évaluant la réversibilité des aménagements concernés ;
- en fonction du rapport coût-efficacité des actions.

Disposition QE3-9

Engager des programmes opérationnels de réduction des transferts à l'échelle des bassins versants

Sur la base de la connaissance acquise dans le cadre de la Disposition QE3-8, ces programmes incluent des actions de préservation et de restauration des éléments qui participent à la maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols.

Ces actions visent notamment à créer ou restaurer le maillage bocager et les dispositifs tampons (création de zones tampon humides artificielles, bandes enherbées, etc.), prioritairement dans les secteurs à enjeux vis-à-vis des apports et des transferts de pesticides et de phosphore diffus agricole (Carte 73, Carte 74).

Les programmes opérationnels peuvent également inclure des mesures pour améliorer la gestion et l'entretien des éléments bocagers, en proposant par exemple :

- un accompagnement technique et financier des propriétaires en fonction des outils disponibles ;
- la mise en place d'un réseau d'acteurs de la filière bois-énergie, en partenariat avec les structures pilotes, pour favoriser une bonne gestion des éléments bocagers.

L'inventaire des zones humides et la caractérisation de leurs fonctionnalités permet de mieux cibler les zones humides et éléments du paysage :

- à restaurer dans le cadre d'actions territoriales (CTEau, programmes d'actions) ;
- pouvant être restaurées dans le cadre de mesures compensatoires.



RAPPEL DU CONTEXTE DES INVENTAIRES**Actualisation de
l'inventaire existant
des zones humides**

- Harmonisation des typologies définies dans le SAGE
- Suppression des plans d'eau
- Traitement des modifications liées à des opérations d'aménagement
- Inventaire des zones de source de cours d'eau
 - Pré-localisation des zones de source
 - Concertation en groupe de travail communal
 - Inventaire de terrain des ZH de source
- Inventaire des zones d'estran

**Pré-caractérisation
des fonctionnalités**

- Le CCTP fonctionnalités des zones humides n'ayant pas encore été publié par le SYLOA. En fonction de la typologie de la zone humide renseignée dans la base de données, les niveaux de fonctionnalités théoriques s'afficheront automatiquement. Le prestataire peut moduler ces niveaux de fonctionnalités, selon ce qui est observé sur le terrain.

**Animation de la
démarche**

- Mise en place de 3 groupes de concertation/pilotage
- Groupe de travail communal
- COTECH et COFIL

Bancarisation

- Utilisation du logiciel Gwern
- Restitution des données sous un projet QGIS

RAPPEL DU CONTEXTE DES INVENTAIRES

Inventaire des éléments structurants du paysage

- Pré-inventaire cartographique de l'ensemble de la zone d'étude
- Vérification sur les secteurs de doute
- Cartographie

Caractérisation des fonctions

- Evaluation qualitative (niveau faible/moyen/fort/très fort) des 3 fonctionnalités de limitation du ruissellement et de l'érosion
- Renseignement des critères du rôle anti-transfert d'une haie

Animation de la démarche

- Mise en place de 3 groupes de concertation/pilotage
- Groupe de travail communal
- COTECH et COPIL

Bancarisation

- Conformité avec la base de données afin d'avoir une donnée homogène sur tout le territoire du SAGE
- Restitution des données sous un projet QGIS



RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Organisation globale de l'étude

- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
- Bureau d'études retenu : Hydroconcept
- Réalisation des inventaires à l'échelle communale (9 communes) par groupement de commandes en deux tranches (T1 : 4 communes / T2 : 5 communes)
- Objectifs du passage des inventaires en bureau de la CLE :
 - Assurer le respect de la méthodologie de conduite des inventaires
 - Assurer l'harmonie des inventaires sur le territoire
 - Intégration dans les PLU pour une prise en compte du SAGE dans l'aménagement
- A analyser :
 - 3 communes : Pontchâteau / Saint-Gildas-des-Bois / Sévérac (report pour Drefféac)
 - Documents fournis : rapports, données SIG (cartographie), base de données GWERN (pour les zones humides), invitations et compositions des groupes de travail ;
 - Note : besoin de la validation des inventaires par le BCLE pour obtenir le solde de subventions de l'Agence ;

Les procédures de validation de l'actualisation des inventaires dans le dossier de séance.



DÉROULÉ DE L'ÉTUDE

Animation de la démarche

La CCPSG étant le premier territoire à se lancer dans la réalisation des inventaires, de nombreux échanges sur l'organisation de l'étude et des échanges techniques ont eu lieu entre le SYLOA, la CCPSG, Hydroconcept et le SBVB.

- Concertation organisée autour de **groupes d'acteurs locaux communaux** :
 - 1^{ère} réunion : Installation technique du groupe, remontée d'information sur les zones humides et les zones de sources, identification de toutes les zones à inspecter sur le terrain ;
 - 2^{ème} réunion : Présentation des résultats provisoires, étude des remarques et définition des compléments ;
 - 3^{ème} réunion : Présentation des compléments terrain ZH, présentation résultats inventaires éléments structurants du paysage et fonctionnalités
- Affichage en mairie (Non demandé par la CLE)
- COTECH et COPIL : Au début de l'étude, le SYLOA et les structures porteuses de CTEau (SBVB et SCDI) n'étaient pas associés à ces réunions. Après discussions avec la CCPSG, ces structures ont été invitées à participer aux réunions.



DÉROULÉ DE L'ÉTUDE

Animation de la démarche

Composition des groupes d'acteurs locaux communaux

Commune	Sévérac	Pontchâteau	Saint-Gildas-des-Bois
Membres	Elus dont des exploitants, SCDI, Bretagne Vivante, LPO	Elus, agriculteurs, associations locales de chasseurs, pêcheurs et randonnées, mémoire communale, association environnementale	Elus dont des exploitants, Fédération de pêche, SBVB, chasseur
Correspondance avec le CCTP de la CLE			

La composition de ces groupes d'acteurs est conforme aux 2 cahiers des charges.



DÉROULÉ DE L'ÉTUDE

Actualisation des inventaires des zones humides

- Mise à jour des inventaires réalisés en 2013
- Beaucoup d'échanges techniques avec Hydroconcept

Communes	Sévérac	Pontchâteau	Saint-Gildas-des-Bois
Surface de zones humides inventoriées	544,73 ha	1533,52 ha	589,38 ha
Zones humides supplémentaires par rapport aux inventaires de 2013	47,98 ha 9,7 %	137,82 ha 10,3 %	71,72 ha 13,8 %
Part des zones humides de sources sur la surface de la commune	2,1 %	0,27 %	3,26 %



DÉROULÉ DE L'ÉTUDE

Inventaire des éléments structurants du paysage

- Échanges avec Hydroconcept : positionnement des placettes d'évolution à l'échelle de la CCPSG

Communes	Sévérac	Pontchâteau	Saint-Gildas-des-Bois
Linéaire de haies	105 080 ml	290 130 ml	152 803 ml
Densité des éléments structurants	61 ml/ha	52 ml/ha	46 ml/ha
Pourcentage de haies par rapport à la donnée de base IGN	-28 %	-23 %	-24 %
Pourcentage de haies avec un intérêt hydrologique majeur ou important	54 %	45 %	45 %
Pourcentage de haies sur talus	3,3 %	3 %	4 %
Pourcentage de haies connectées à d'autres	75 %	75 %	84 %



VALIDATION DES INVENTAIRES

La même méthode a été appliquée sur les trois communes. Seule la composition des groupes de travail communaux diffère.

Conclusion

Etapes obligatoires	Réalisé	Non réalisé
Pré-inventaire cartographique de l'ensemble de la zone d'étude	X	
Phase terrain : vérification sur les secteurs de doute	X	
Cartographie finale	X	
Evaluation qualitative des 3 fonctionnalités de limitation du ruissellement et de l'érosion des sols	X	
Renseignement des critères du rôle anti-transfert d'une haie (localisation et connexion)	X	
Concertation locale : groupe de travail communal, COTECH, COPIL	X	
Bancarisation des données cohérentes avec la BDD SAGE	X	

L'inventaire des éléments structurants du paysage et de leurs fonctionnalités est conforme au CCTP du SAGE.	X
L'inventaire des éléments structurants du paysage et de leurs fonctionnalités n'est pas conforme au CCTP du SAGE.	

Conclusion

Etapes obligatoires	Réalisé	Non réalisé
Harmonisation des inventaires	X	
Inventaire des zones de source de cours d'eau	X	
Inventaire des zones d'estran		
Concertation locale : groupe de travail communal, COTECH, COPIL	X	
Numérisation des données sous le logiciel Gwern	X	
Restitution des données sous un projet QGIS	X	

L'actualisation de l'inventaire zones humides est conforme au CCTP du SAGE.	X
L'actualisation de l'inventaire zones humides n'est pas conforme au CCTP du SAGE.	

Les études sont conformes aux CCTP types de la CLE.

Proposition : Avis favorable



RETOURS SUR L'ÉTUDE

Retours	Propositions
Démarche de concertation engagée tardivement	Insister sur l'importance de la concertation en amont auprès des maîtres d'ouvrage pour faciliter le déroulement de l'étude
Cahier des charges « Inventaire des éléments structurants du paysage » pas assez précis Proportion importante de haies non classables dans la typologie demandée dans le CC	Mettre à jour le cahier des charges : ajout de précisions, définitions, conseils, références → Validation de la MAJ au BCLE du 4 juillet
Moins de mobilisation sur les éléments structurants (nombre important de haies, descriptions trop précises)	Les GT communaux doivent travailler sur les éléments structurants autant que sur les zones humides : soit diviser les réunions de travail en 2 temps, soit convoquer les GT 2 fois
Pas de pertinence à la présence du FMA aux réunions des groupes d'acteurs locaux	Dans la procédure de validation : Retirer l'obligation de présence du FMA des groupes d'acteurs locaux, COTECH et COFIL. (Le FMA valide les données rentrées dans le logiciel Gwern sur les zones humides.)

Ces propositions de modifications n'impactent pas la validité des inventaires réalisés.